

Chef d'entreprise : faites un point sur votre situation patrimoniale **ép.2 La protection du conjoint survivant et/ou des enfants**

Programme de formation en visio

Objectifs

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les outils pour protéger, en cas de décès, le partenaire de vie (concubin, partenaire de pacs ou conjoint), et/ou les enfants.

Public visé et prérequis

- **Public visé** : tout public
- **Prérequis** : avoir participé aux épisodes 1 et 2

Contenu de formation :

- Les outils spécifiques au conjoint survivant :
 - La donation entre époux (donation au dernier vivant)
 - Le changement de régime matrimonial
 - Les avantages matrimoniaux (clause de préciput, clause d'attribution intégrale de la communauté...)
- Les outils communs au conjoint, partenaire, concubin survivant, et aux enfants :
 - La donation (réserve d'usufruit, usufruit successif)
 - Le testament (limite de la quotité disponible et fiscalité pour les concubins et enfants)
 - La renonciation anticipée à l'action en réduction
 - La société civile (outil de dissociation de l'avoir et du pouvoir, évite l'indivision et organise le démembrement)
 - Le contrat d'assurance vie (outil de contournement de la réserve, clause bénéficiaire (démembrée), prime manifestement exagérée, fiscalité)

Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- **Durée totale de la formation** : 2 heures 30 minutes
- **Période de réalisation** : Mercredi 3 Décembre 2025
- **Horaires** : 13h30-16h
- **Rythme** : en continu
- **Modalité de déroulement** : En visio en interentreprise
- **Lieu de formation** : sur votre ordinateur ou tablette

	Administratif Programme de formation en présentiel	Version : 1 Date : 16/05/2025 Page : 2 / 2
---	--	---

Durée et modalités d'inscription :

Les participants peuvent s'inscrire dès la réception du programme de formation de Gescolia et jusqu'à 15 jours avant la date de la formation.

Accessibilité :

La formation est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques et/ou organisationnels peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapproché et est en contact avec l'Agefiph du Maine et Loire.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Gescolia : **98% en 2025**
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **96% en 2025**